



## Motion pour insuffisance de la DHG

Le conseil d'administration du collège César Lemaître, réuni le 3 mars 2026 a décidé d'émettre un vote négatif sur la répartition des moyens proposée par le chef d'établissement. Sans remettre en cause le travail de ce dernier, il s'agit de protester contre la dégradation continue des conditions d'étude des élèves.

Ainsi, l'établissement perd 2 postes, et bien entendu, il est évident que cela ne pourra pas être compensé par des heures supplémentaires.

En l'état, cette DHG ne permet pas de :

- Maintenir ou développer les dédoublements nécessaires dans plusieurs disciplines ;
- Contenir les effectifs par classe à un niveau favorable aux apprentissages ;
- Préserver certaines options et enseignements proposés aux élèves (latin, langues, dispositifs spécifiques, etc.) ;
- Répondre aux besoins éducatifs particuliers de certains élèves.

Les membres du conseil d'administration rappellent que la réussite scolaire, l'égalité des chances et la qualité du service public d'éducation nécessitent des moyens humains suffisants, stables et adaptés aux besoins réels de l'établissement.

En conséquence, **les membres du conseil d'administration demandent qu'une dotation complémentaire en heures-postes soit attribuée au collège César Lemaître pour la rentrée 2026**, afin de permettre :

- Le maintien du poste en SVT pour consolider les activités de groupe
- Le maintien des options comme le latin en 5ème
- Le renforcement des moyens de soutien

Attachés à la réussite de tous les jeunes, les élus du conseil d'administration exigent une dotation à la hauteur des besoins, qui permette à notre établissement de jouer pleinement son rôle.